

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Tourcoing- Zone 1

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

Le tri de vos emballages et de vos papiers se simplifie !

La Métropole Européenne de Lille s'engage à vos côtés pour faire progresser le tri et le recyclage des emballages ménagers afin de réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement.

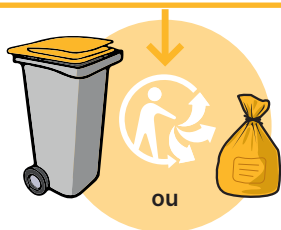
Sortez exceptionnellement vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers le 1er mai à partir de 19 heures.

Vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers feront l'objet de changements :

- À partir du 2 mai 2024, vous déposerez donc dans le bac ou sac jaune les emballages plastiques sans exception !
- **Laissez votre bac sur le domaine public** jusqu'à la mise en place du couvercle jaune.
- Votre couvercle deviendra jaune, ou un nouveau bac sera livré si celui-ci est cassé.
- Un autocollant présentant les consignes de tri actualisées sera collé sur votre bac.
- Si votre bac est cloisonné, la paroi centrale sera définitivement retirée.

Voici les nouveaux réflexes à adopter :

- Je dépose mes emballages dans mon bac ou sac de tri jaune.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans mon bac ou sac jaune. Je peux plier les cartons pour gagner de la place !
- Les jours et les horaires de sortie de vos différents bacs ou sacs restent inchangés.



Quels sont les bénéfices recherchés ?

Cette nouvelle règle de tri facilite la réalisation de votre geste de tri quotidien.

Nous visons également moins d'erreurs dans le bac ou sac jaune, donc moins de refus de tri dans les centres de tri et ainsi un plus fort taux de recyclage.

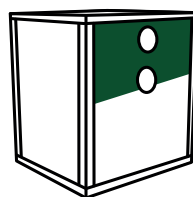
Vous contribuez ainsi à accroître le recyclage des emballages en plastique, et vous participez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de notre environnement.

Et pour le verre, cela se passe comment ?

A partir du 2 mai et pour une période de 2 mois, la MEL déploie des Points d'Apport Volontaire (PAV) à proximité de votre habitation.

Les bouteilles et bocaux en verre devront y être déposés dès leur mise en place.

Vous pouvez trouver le **Point d'Apport Volontaire le plus proche de chez vous sur lillemetropole.fr/PAV**



DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES EN VERRE

DANS UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Désormais plus de doute, les emballages ménagers et les papiers se trient à domicile dans votre bac ou sac jaune et votre verre se dépose dans un Point d'Apport Volontaire !

Retrouvez toutes les informations sur le site de la MEL : lillemetropole.fr/dechets

Veillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

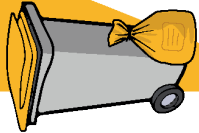
M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte,
traitement, tri et valorisation des déchets

MÉMO TRI

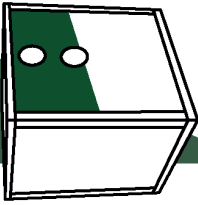
PLAN ZONAGE TOURCOING

Emballages et papiers



- Aérosols, boîtes de conserve, cannettes, barquettes et bouchons en métal
- Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza
- Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres
- Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon

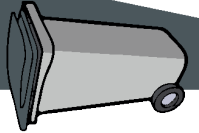
Emballages en verre



Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire en vrac

- Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum
- Pots et bocaux en verre sans couvercle

Ordures ménagères



- Sacs d'ordures ménagères
- Couches-culottes, lingettes
- Objets en plastique hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...
- Vaisselle et verre cassés
- Marc de café, sachets de thé, essuie-tout
- Restes de repas, coquilles d'œuf, épluchures de fruits et de légumes

